



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES
BATIMENTS COMMUNAUX ET DE LA VITRERIE -
LOT N°1 NETTOYAGE DANS LES ECOLES ET
LES CENTRES DE LOISIRS, PASSE AVEC LA
SOCIETE GUY CHALLANCIN**

**DÉCISION N° AU-19-482
EN DATE DU 03 DECEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 donnant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence transmis au JOUE et au BOAMP le 12 juillet 2019 relatif au marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 22 octobre 2019 attribuant le lot 1 - Nettoyage dans les écoles et les centres de loisirs du marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie, à la société GUY CHALLANCIN, ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GUY CHALLANCIN, sise 9-11 avenue Michelet 93400 SAINT OUEN et représentée par Madame Catherine CHALVIN, Présidente, le marché de prestations de nettoyage des bâtiments communaux et de la vitrerie - lot 1 Nettoyage dans les écoles et les centres de loisirs.

Le montant maximum annuel du marché s'élève à 453 330,37 € HT (543 996,44 € TTC) décomposé comme suit :

- Prestations forfaitaires pour l'ensemble des bâtiments : 440 830,37 € HT (528 996,44 € TTC)
- Prestations ponctuelles sur bon de commande : 12 500,00 € HT (15 000,00 € TTC)

Le marché est passé pour une durée initiale d'un an, reconductible tacitement 3 fois, sans que la durée totale n'excède 4 ans.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20191203-lmc1H6879H1-AR
Date de réception en Préfecture : 03/12/2019
Date de Publication : 03/12/2019